



Litige pôle emploi

Par Louis5906

Bonjour,

Je rencontre un litige avec pôle emploi j'ai besoin de conseils

J'ai ouvert des droits à l'ARE au 11/05/2022 cependant pôle emploi ne m'en a pas informé. J'ai donc été indemnisé aux ASS puis je suis rentré en formation le 17 mai 2022 (Il me semble que j'avais le choix pendant cette période de formation de garder mes ARE au lieu de la rémunération région. Est ce exact ?) La formation a duré jusqu'au 29/11/2022 (elle était initialement prévu prévue jusqu'au 9 décembre 2022) La réinscription à pôle emploi n'était pas possible avant le 9/12/2022 de la je me réinscris je reçois une notification de refus d'ARE (il manque 17 jours de cotisations ou 174h) je reçois également une notification de refus d'ASS. Je demande donc le rsa à la caf qui m'a été accordée pour décembre 2022 et janvier 2023. En décembre je trouve un contrat de 12 jours calendaires du 22/12/22 au 02/01/23 entre temps je reçois une notification d'ouverture des droits à l'ASS. Je déclare bien sûr la période travaillée à pôle emploi et à la caf. J'informe la caf que j'ai de nouveau droit à l'ass mon rsa s'arrête. Le 09/01 je reçois une notification d'admission à l'ARE (miracle j'ai cotisé 17 jours en travaillant 8 jours calendaires ce qui est techniquement impossible). J'apprendrai que le 11/05/2023 (soit un an plus tard) d'où viennent ces droits il s'agit en fait de droits ouverts depuis 11/05/2022. Le pôle emploi me réclame un trop perçu d'ass et la caf les 2 mois de rsa + une dette d'apl sur un an.

Mes ARE me paraissent faibles pour des salaires bruts à 1900? (je perçois 650? d'ARE). Je demande donc une explication sur ce calcul de droit. Ma conseillère m'explique qu'en raison du Covid ils ont le droit de reprendre les 3 dernières années d'activité donc le calcul s'est basé sur les cotisations depuis mai 2019 (pour une ouverture de droit en mai 2022). Je précise que j'ai moins de 53 ans.

Elle me dit qu'en 2022 il y a eu une réforme de baisse des ARE. (Je veux bien qu'il y ait une baisse mais si je cotise des salaires à 1900? brut j'ai 650? on a combien quand on est au smic 600??) bien sûr pôle emploi ne répond pas à mes recommandés par écrit ils se contentent de m'appeler pour me dire dès prétendus loi et sur les seuls messages écrits que je reçois à mes réclamations il s'agit juste d'un « ma collègue a répondu à vos questions par téléphone ». En me rendant sur le site de l'Unédic j'ai pu voir que la période devait bien correspondre à 2 années mais qu'on devait y ajouter les deux périodes mars à mai 2020 et une seconde période qui se trouve déjà dans ma période de référence. Ce qui rajoute juste 2 mois à la période de référence.

Que puis je faire pour que pôle emploi réponde à mes recommandés à l'écrit pas par téléphone. Que dois je faire pour qu'ils se réfèrent à la bonne période de référence ? Et qu'ils n'incluent pas pas 2019 dans le calcul ? Puis je choisir de garder mes ARE pendant ma période de formation ? Avait il le droit de m'informer de cette ouverture de droit un an plus tard (j'ai la preuve écrite de ça) ? Cette ouverture de droit m'a causé d'énormes dettes. L'erreur de calcul dans la période de référence m'a obligé à résilier mon préavis car je ne parvenais plus à assumer mes charges de logement. Je ne peux plus accueillir mes enfants.

Et j'avoue que psychologiquement c'est très compliqué j'ai peur de retravailler car je sais que si je cumule des contrats je ne fais que décaler mes droits et je risque même de les recharger et prolonger cette precarite.

Que puis je faire pour avoir des réponses écrites ? Que me conseillez vous ? Merci pour votre aide.